

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 810 Avenant à la convention entre la Ville et l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site de l'EPPGHV de la manifestation Nuit Blanche 2019.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 778 en date des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Vu la convention correspondante approuvée par le Conseil de Paris en date des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 avec l'Établissement Public de la Grande Halle de la Villette ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de mise à disposition entre l'Établissement Public de la Grande Halle de la Villette et la Ville relative au dispositif de sécurité et de gardiennage lié à l'organisation sur le site de l'EPPGHV de la manifestation Nuit Blanche ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO